

Image not found or type unknown



Succession et indivision et aspa

Par isa56, le 02/04/2016 à 07:10

Bonjour,

Ma mère et ma tante vivent ensemble dans une maison qu'elles ont hérité de leurs parents. Elles sont en indivision. Ma tante perçoit l'Aspa. Si elle décède avant ma mère, l'organisme qui lui verse cette allocation est susceptible de récupérer cette créance. Cet organisme prendra t-elle en compte la valeur totale de la maison ou bien uniquement la part de ma tante sur la maison, sachant que ma mère et elles sont en indivision (valeur de la maison 40 000 euros)?

Merci